


*Pour le Maire empêché
le 16/04/2024*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

<p>Date de convocation : 02.04.2024</p> <p>Date de publication : 12.03.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le douze Avril, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 18 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 25 Exprimés : 25 Pour : 25 Contre : Abstention :</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRESENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Michel RENARD, Mme Catherine ROLY- EL HIBA, M. Patrick LATOUCHE, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mme Annie NOTELET, Mme Sylviane DEBOSZ, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, M. Cédric LATOUCHE.</p> <p>ONT DONNE POUVOIR : Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Monique PASSET donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°29-2024-DF-RK

OBJET : Vote du Budget primitif – Budget Annexe – « Le Clos des Pensées » - Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la délibération en date du 04 avril 2019 relative à la création du budget annexe pour le lotissement « Clos des Pensées » ;

Il rappelle également, comme pour le budget général de la Commune, que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile**. Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non dénouées en fin d'année.

L'ensemble des documents budgétaires a été transmis à chaque conseiller municipal selon les délais impartis.

Le budget se présente en deux parties, section de fonctionnement et section d'investissement qui doivent être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses soit pour le budget. Le projet de budget 2024 qui vous est présenté s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement : **218 014.62€ H.T.**
- Section d'investissement : **197 914.62€ H.T.**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De débattre** sur le projet de budget primitif de la commune l'exercice 2024, tel que présenté
- **D'Adopter** le budget primitif annexe 2024 pour le « Clos des Pensées » de la façon suivante :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

